

Des garanties de fiabilité et de professionnalisme

Vous dirigez un centre de langue

Vous souhaitez :

- développer votre clientèle,
- valoriser votre image,
- enrichir vos pratiques professionnelles.

Le label *Qualité français langue étrangère*

- garantit la qualité de vos prestations,
- soutient votre promotion en France et à l'étranger,
- fédère votre équipe autour d'une démarche qualité.

Le label *Qualité français langue étrangère*, c'est aussi :

- une reconnaissance nationale et internationale,
- un réseau de promotion institutionnelle à l'étranger,
- une communauté de 95 centres labellisés,
- une équipe d'experts à votre service,
- des outils de communication pour vous soutenir,
- des instances de concertation.



Renseignements et inscriptions

Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

Département langue française
1, avenue Léon Journault - 92318 Sèvres cedex

qualitefle@ciep.fr

01 45 07 63 65

www.qualitefle.fr

 Label_FLE

 www.facebook.com/label.fle

Label *Qualité*
français langue étrangère



UN LABEL
POUR LES
CENTRES DE
FRANÇAIS
LANGUE
ÉTRANGÈRE
EN FRANCE

Vous trouverez une information complète sur
www.qualitefle.fr

Un label délivré par trois ministères

L'obtention du label

Les avantages du label

Le label *Qualité français langue étrangère* est le résultat d'une démarche d'assurance qualité engagée conjointement par :

- le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- le ministère de la culture et de la communication,
- le ministère des affaires étrangères et du développement international, membres de la **commission interministérielle de labellisation** qui délivre le label.

Créé en 2007, par décret ministériel, il permet :

- au grand public, d'identifier des centres dispensant des cours de français et des services dont la qualité est garantie,
- aux centres de langue, de bénéficier d'une reconnaissance officielle de la qualité de leurs prestations et d'une promotion institutionnelle.

La gestion du label est assurée par le **CIEP**, établissement public du ministère de l'éducation nationale.

Elle est encadrée par un **conseil d'orientation**, organe de concertation qui réunit, sous la présidence du délégué général à la langue française et aux langues de France, des représentants des trois ministères de tutelle, des professionnels et des experts du FLE et de l'assurance qualité.

Un **groupe de travail permanent** auquel participent des représentants des centres labellisés (ADCUEFE, Alliance française Paris Île-de-France, Groupement FLE, SOUFFLE et UNOSEL) élabore des propositions pour l'évolution des procédures et des outils.

Comment le label est-il attribué ?

Votre centre doit répondre à des **critères de recevabilité** pour se porter candidat à la labellisation.

Une fois votre **candidature** validée, vous vous préparerez à la labellisation en utilisant les outils du label mis à votre disposition.

Un **audit sur site** vérifiera la conformité de vos prestations aux standards de qualité exigés par le référentiel. L'audit et le référentiel portent sur cinq domaines :

Accueil - Locaux - Gestion - Enseignants - Formations

La commission interministérielle de labellisation prononcera sa décision sur la base du rapport d'audit.

Quels sont les délais ?

Après enregistrement de votre candidature, il vous revient de proposer une date pour l'audit dans un **délai compris entre 6 semaines et 12 mois**.

La première commission interministérielle (CIL) après l'audit se prononcera sur votre demande.

Le label est attribué pour une **durée de 4 ans**.

Quels sont les tarifs ?

Votre chiffre d'affaires	Votre participation annuelle
≤ 150 000 €	1 600 €
Entre 150 001 et 300 000 €	2 400 €
Entre 300 001 et 500 000 €	3 000 €
> 500 001 €	3 750 €

Lors de la première inscription, des frais de dossier de 550 € vous seront facturés.

Un appui à la construction de votre démarche qualité

- un accompagnement à chaque étape du processus,
- des outils à votre disposition pour élaborer un plan d'amélioration continue (référentiel, grille d'auto-évaluation, manuel du centre candidat, manuel d'audit),
- des informations techniques et professionnelles régulièrement actualisées (site professionnel dédié, lettre d'information),
- des échanges et témoignages au sein de la communauté des centres labellisés.

Une promotion institutionnelle

- un site grand public en 5 langues : www.qualitefle.fr,
- un guide des centres labellisés imprimé et diffusé à 15 000 exemplaires,
- le droit d'utiliser le logo du label *Qualité français langue étrangère*,
- la promotion auprès du réseau français de coopération internationale (ambassades, Institut français, Campus France...), des collectivités territoriales et des établissements d'enseignement supérieur,
- une diffusion d'informations dans le cadre de salons,
- une présence sur les réseaux sociaux,
- des informations à destination des collectivités territoriales,
- une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale.